



Écrivain, peut-on utiliser des histoires réelles ?

Par **litlegoose**, le **30/05/2010** à **15:48**

Bonjour, je suis écrivain en préparation d'un roman qui relate des histoires vraies sur la criminalité des femmes. bien que la plupart des faits se sont passés aux Etats-unis, je souhaiterais savoir: si j'ai le droit d'utiliser des informations diffusées sur internet- si j'ai le droit de mentionner leurs noms Cordialement

Par **LeKingDu51**, le **08/06/2010** à **22:12**

Bonjour, Oui vous pouvez parfaitement reprendre des éléments divulgués sur Internet puisque leur divulgation les faits tomber dans le domaine public et rend leur utilisation autorisée. Par contre, la mention des noms est plus compliquée. Vous pouvez les mentionner si vous avez obtenu au préalable l'accord des intéressés. Dans le cas contraire, vous n'en avez pas le droit. Cdlt